



Mairie
64190 Navarrenx



LE REGLEMENT

ARTICLE 1 – But du Concours

L'équipe devra réaliser sur place une recette originale, à base de saumon frais fourni par l'organisateur. (Morceau de saumon, darne ou filet selon demande de l'équipe. **Pas de saumon entier**).

ARTICLE 2 - Les Equipes

Cette compétition est ouverte à toutes entreprises, associations, institutions, groupes d'amis non professionnels de la restauration et des métiers de bouche etc ...

Chaque équipe est composée d'un cuisinier et de son équipe. Le nombre n'est pas imposé. Chaque équipe peut proposer une animation sur son stand (décoration, costume..).

ARTICLE 3 – L'Inscription

La participation au concours de la Saumonade est **gratuite**. Chaque équipe inscrite, se verra offrir un repas pour une personne le midi. Une équipe est pré-engagée dès lors qu'elle fournit la fiche d'inscription au concours. Elle est définitivement engagée dès lors qu'elle aura retourné la fiche d'inscription au repas du midi.

ARTICLE 4 – Le Matériel

L'équipe engagée fournira tout le matériel nécessaire au traitement de sa recette

L'organisateur fournira : une table de travail et l'assiette de présentation de la recette au jury.

ARTICLE 5 – le Déroulement du Concours

9h à 10h

Accueil des équipes

Mise en place de la cuisine par les brigades

Distribution des saumons à cuisiner

10h : Démarrage du concours

12h : Fin du concours.

Présentation des assiettes au jury qui délibère

12h30 : Défilé des équipes dans la ville

13h : Repas ouvert à tous

16h : Proclamation des résultats

ARTICLE 6 – La recette et L’assiette à présenter au jury

- Chaque équipe devra fournir sa recette sur une feuille anonyme
- Pour la dégustation par le jury, une portion de saumon avec son accompagnement sera présentée dans une assiette individuelle fournie par l’organisateur.

ARTICLE 7 – Le jury

Le jury sera composé :

- de professionnels des métiers de bouche
- de candides

Le jury se tiendra dans une salle fermée, non accessible au public sauf autorisation de l’organisateur.

Les décisions du jury sont sans appel. Après délibération, il sera procédé au classement final.

ARTICLE 8 - Notation

Pour désigner le vainqueur, le jury se déterminera à partir de trois critères :

Valeur gustative / 10

Originalité de la recette / 5

Décoration de l’assiette / 5

Total / 20 En cas d’ex aequo, la note de la valeur gustative prédominera.

ARTICLE 9 – Les résultats

Les résultats seront proclamés à l’issue du repas. Toutes les équipes recevront un diplôme.

ARTICLE 10 – Engagement des équipes

Le fait de participer au concours entraîne le respect du règlement et l’acceptation de toutes les clauses.

ARTICLE 11 – L’organisateur

-L’organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement dans l’intérêt général et dégage toute responsabilité en cas d’accident, vol ou détérioration.

- L’organisateur se réserve le droit à titre de promotion de communiquer sur les recettes proposées lors du concours

CONTACT

COMITE D’ANIMATION DE NAVARRENX

Mairie - 64190 Navarrenx.

Contact du Président- Tél : 06 86 90 93 14